

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 611 promulguant l'article 16 de la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952.

n° 611

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme officiel n° 70046 du 31 mai 1952 de M. le Ministre de la France d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, en Côte Française des Somalis, l'article 16 de la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952 (J.O.R.F. du 4 janvier 1952, p. 150).

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.